



Collectif 69 de soutien au peuple palestinien
c/o "Maison des Passages" 44 rue Saint Georges 69005 LYON
courriel : palestine69@orange.fr ;
site Internet : <http://collectif69palestine.free.fr>,



Communiqué

Conférence du 22 juin avec Salah Hamouri et Jean-Claude Samouiller à Lyon
La victoire du droit et de la solidarité !

C'est devant une salle comble qu'ont pu enfin s'exprimer Salah Hamouri et Jean Claude Samouiller. Le colonialisme et l'apartheid israélien ont été décrits avec précision. Ces témoignages vivants sont uniques et méritaient d'être entendus.

Le Président d'Amnesty international France a expliqué le long travail qui a permis d'aboutir à la caractérisation de l'apartheid en Israël/Palestine

Salah Hamouri a été accueilli par une ovation debout, il a témoigné de la vie des prisonniers dans les prisons coloniales. Il a exprimé ses remerciements au public qui l'a soutenu durant son incarcération et a signalé l'importance du soutien international. Salah a expliqué que les Palestiniens combattent un régime colonial et a rappelé qu'avant la colonisation britannique, Palestiniens chrétiens, juifs ou musulmans vivaient en bonne entente.

Cette conférence s'est déroulée dans le plus grand calme sous l'œil vigilant du service d'ordre. Il nous faut saluer et remercier l'ensemble des organisations partenaires qui sont restées fermes et unies.

Rien ne nous aura été épargné pour cette initiative. Agitation et propos inconséquents de la Préfecture Pressions et interdiction de la part de la municipalité lyonnaise, interdiction que nous n'avions jamais rencontrée.

Que n'a-t-on pas lu et entendu jusque dans l'enceinte du Tribunal Administratif que nos organisations ont saisi.

L'utilisation des locaux de la bourse du travail serait inadéquate car non syndical.

Monsieur Hamouri serait une personnalité « extrêmement controversée » !

Les risques de troubles à l'ordre public seraient importants. La préfecture aura même expliqué qu'un « Rabin extrémiste » serait le même jour à Écully et que 700 à 1000 individus pourraient se manifester devant notre conférence

La juge des référés a renvoyé toutes ces accusations dans une ordonnance remarquable.

« Il n'appartient pas aux autorités administratives de définir les contours de l'activité syndicale »

« ces rassemblements ou mouvements dont l'ampleur n'est pas caractérisée et dont la seule crainte qu'ils se constituent ne sauraient justifier une mesure d'interdiction générale »

En résumé : la réservation de la Bourse du travail par l'union syndicale Solidaires 69 est licite et les menaces de troubles à l'ordre public infondées. D'ailleurs madame la préfète qui agitait le risque...trouva les moyens de protéger la conférence avec de nombreux policiers !

Même si l'issue nous a été favorable, il n'en demeure pas moins que les événements vécus sont inquiétants et inacceptables. Les pressions, les menaces, l'interdiction, la négation de l'humanité de Salah Hamouri, les atteintes aux libertés d'expression et de réunion...n'ont pas lieu d'être. Nous sommes particulièrement choqués lorsque cela provient d'une municipalité qui affiche des valeurs incompatibles avec les actes posés.

Nous appelons le Maire de Lyon et la Préfecture à revenir à des actes et des propos plus compatibles avec les libertés publiques dans un contexte de recul de celles-ci et d'interdictions voire de dissolution d'organisations citoyennes.

Nous poursuivrons le chemin, déterminés, en solidarité avec les citoyens du Monde et le peuple palestinien

Le 23 juin 2023